

I - TVA BRUTE						
OPÉRATIONS NON IMPOSABLES			Base hors taxe	OPÉRATIONS NON IMPOSABLES		Base hors taxe
01	Achats en franchise.....	0037		4B	Ventes de biens ou prestations de services réalisées par un assujetti non établi en France (article 283-1 du Code général des impôts).....	0043
02	Exportations hors UE.....	0032				
03	Autres opérations non imposables..	0033		4D	Livraisons d'électricité, de gaz naturel, de chaleur ou de froid non imposables en France	0029
04	Livraisons intracommunautaires...	0034				
OPÉRATIONS IMPOSABLES			Base hors taxe	Taxe due		
- réalisées en France métropolitaine						
05	Taux normal 19,6 %.....	0206				
5A	Taux normal 20 %.....	0207				
06	Taux réduit 5,5 %.....	0105				
6B	Taux réduit 7 %.....	0150				
6C	Taux réduit 10 %.....	0151				
- réalisées dans les DOM						
07	Taux normal 8,5 %.....	0201				
08	Taux réduit 2,1 %.....	0100				
8B					
- à un autre taux (France métropolitaine ou DOM)						
09	Opérations imposables à un taux particulier.....	0950				
10	Anciens taux.....	0900				
- autres opérations						
AA	Livraisons d'électricité, de gaz naturel, de chaleur ou de froid imposables en France	0030				
AB	Achats de biens ou de prestations de services réalisés auprès d'un assujetti non établi en France (article 283-1 du Code général des impôts).....	0040				
AC	Achats de prestations de services intracommunautaires (article 283-2 du Code général des impôts).....	0044				
11	Cessions d'immobilisations.....	0970				
12	Livraisons à soi-même.....	0980				
13	Autres opérations imposables.....	0981				
14	Acquisitions intracommunautaires.....	0031				
	dont					
15	TVA sur immobilisations <input type="text" value="0982"/>					
16	TOTAL DE LA TAXE DUE (lignes 5 à 14).....					
AUTRE TVA DUE						
17	Remboursements provisionnels obtenus en cours d'année ou d'exercice.....	0983				
18	TVA antérieurement déduite à reverser.....	0600				
19	TOTAL DE LA TVA BRUTE DUE (lignes 16 + 17 + 18).....					
II - TVA DÉDUCTIBLE						
AUTRES BIENS ET SERVICES			Taxe déductible			
20	Déductions sur factures (1).....	0702				
21	Déductions forfaitaires (1).....	0704				
22	TOTAL (lignes 20 + 21).....					
IMMOBILISATIONS						
23	TVA déductible sur immobilisations (1).....	0703				
AUTRE TVA À DÉDUIRE						
24	Crédit antérieur non imputé et non remboursé.....	0058				
25	Omissions ou compléments de déductions.....	0059				
25A	(1) Compte-tenu, le cas échéant, du coefficient de taxation forfaitaire.....	<input type="text"/>				
26	TOTAL DE LA TVA DÉDUCTIBLE (lignes 22 + 23 + 24 + 25).....					
27	Dont TVA non perçue récupérable par les assujettis disposant d'un établissement stable dans les DOM (articles 295-1-5° et 295 A du code général des impôts).....					0709

Si vous réalisez des opérations intracommunautaires, pensez à la déclaration d'échanges de biens (livraisons de biens) ou à la déclaration européenne de services (prestations de services) à souscrire auprès de la Direction Générale des Douanes et des Droits indirects (cf. notice de la déclaration CA12).

III - TVA NETTE						
RÉSULTAT DE LA LIQUIDATION					Taxe	
28	TVA due : (Ligne 19 – ligne 26) <i>ou</i>					
29	CRÉDIT : (Ligne 26 – ligne 19)			0705		
IMPUTATIONS/RÉGULARISATIONS						
	Col 1 : Montant effectivement payé	Col. 2 : Montant restant à payer				
Acompte 1	30	Acomptes payés et/ou restant dus (Tot. 1 + Tot. 2)	0018	
Acompte 2				
Acompte 3				
Acompte 4	31	Sommes à imputer	9989	
	Tot. 1	Tot. 2	32	Sommes à ajouter	9999	
RÉSULTAT NET						
33	SOLDE À PAYER si (lignes 28 + 32) – (lignes 29 + 30 + 31) ≥ 0 <i>ou</i>					
34	EXCÉDENT DE VERSEMENT si (lignes 30 + 31) – (lignes 28 + 32) ≥ 0					
35	SOLDE EXCÉDENTAIRE (lignes 29 + 34) <i>ou</i> (lignes 29 + 30 + 31 – 32)			0020		
IV - DÉCOMPTE DES TAXES ASSIMILÉES						
	Nature des taxes					Taxe brute
36	Taxe sur les retransmissions sportives (CGI, art. 302 <i>bis</i> ZE)				4215	
37	Taxe sur le chiffre d'affaires des exploitants agricoles (CGI, art. 302 <i>bis</i> MB)				4220	
38	Taxe d'abattement (CGI, art. 1609 <i>septvicies</i>)				4216	
39	Taxe sur l'édition des ouvrages de librairie (CGI, art. 1609 <i>undecies</i> et suiv.)				3510	
40	Taxe sur les appareils de reproduction ou d'impression (CGI, art. 1609 <i>undecies</i> et suiv.)				3520	
41	Taxe sur les huiles alimentaires FIPSA (CGI, art. 1609 <i>vicies</i>)				3240	
	Taxe sur les ventes et les locations de vidéogrammes destinés à l'usage privé du public (CGI, art. 1609 <i>sexdecies</i> B)					
42	- au taux de 2 %				4229	
43	- au taux de 10 %				4228	
44	Taxe sur les actes des huissiers de justice (CGI, art. 302 <i>bis</i> Y)				4206	
45	Taxe sur les embarquements ou débarquements de passagers en Corse (CGI, art. 1599 <i>vicies</i>)				4204	
46	Taxe pour le développement de la formation professionnelle dans les métiers de la réparation de l'automobile, du cycle et du motocycle (CGI, art. 1609 <i>sexvicies</i>)				4217	
47	Taxe sur les boues d'épuration urbaines et industrielles (CGI, art. 302 <i>bis</i> ZF)				4223	
4A	Contribution perçue au profit de l'INPES (CGI, art. 1609 <i>octovicies</i>)				4222	
4B	Contribution à l'audiovisuel public (ex-redevance audiovisuelle) (CGI, art. 1605 et suiv.)				4219	
4C	Contribution à l'audiovisuel public (ex-redevance audiovisuelle) due par les loueurs d'appareils (CGI, art. 1605 et suiv.)				4221	
4D	Taxe sur la publicité diffusée par voie de radiodiffusion sonore et de télévision (CGI, art. 302 <i>bis</i> KD)				4214	
4E	Taxe sur la publicité télévisée (CGI, art. 302 <i>bis</i> KA)				4201	
4F	Taxe sur les excédents de provision des entreprises d'assurance de dommages (CGI, art. 235 <i>ter</i> X)				4238	
4G	Taxe sur les 1 ^{ères} ventes de produits cosmétiques (CGI, art. 1600-0-P)				4235	
4H	Contribution sur les activités privées de sécurité (CGI, art 1609 <i>quintricies</i>)				4230	
4I	Taxe sur les ventes de médicaments et produits ayant fait l'objet d'une autorisation de mise sur le marché (CGI, art. 1600-0-N)				4231	
4J	Taxe sur les 1 ^{ères} ventes de dispositifs médicaux (CGI, art. 1600-0-O)				4232	
4K	Taxe annuelle due par les laboratoires de biologie médicale (CGI, art. 1600-0-R)				4233	
4L	Contribution due par les gestionnaires des réseaux publics d'électricité (art. L.2224-31 I bis du code général des collectivités territoriales)				4236	
4M	Taxe sur les ordres annulés dans le cadre d'opérations à haute fréquence (CGI, art. 235 <i>ter</i> ZD <i>bis</i>)				4239	
4N	Prélèvement sur les films pornographiques ou d'incitation à la violence et sur les représentations théâtrales à caractère pornographique (CGI, art. 1605 <i>sexies</i>)				4245	
4O					
4P					
4Q					
4R					
4S					
4T					
48	ACOMPTES TAXES ASSIMILEES PAYÉS OU RESTANT DUS				0019	

V - RÉCAPITULATION

49	Solde excédentaire (report de la ligne 35) . . .		54	TVA (report de la ligne 33)	
50	Remboursement demandé au cadre VI, page 4	8002	55	Taxes assimilées [(total lignes 36 à 4T) - ligne 48]	
51	Crédit à reporter (cette somme est à reporter ligne 24 de la prochaine déclaration CA 12/CA 12 E)	8003			
52	Crédit imputé sur le ou les prochains acomptes	8004			
53	Taxes assimilées [(ligne 48 - (total I. 36 à 4T))]				
Acomptes (cochez les cases correspondant aux acomptes déduits I. 30). Précisez l'année.			56	TOTAL À PAYER (Lignes 54 + 55)	
58	<input type="checkbox"/> Avril <input type="checkbox"/> Octobre	<input type="checkbox"/> Juillet <input type="checkbox"/> Décembre	(N'oubliez pas de joindre le règlement correspondant)		

**ATTENTION ! UNE SITUATION DE TVA CREDITRICE (LIGNE 49 SERVIE)
NE DISPENSE PAS DU PAIEMENT DES TAXES ASSIMILEES DECLAREES LIGNE 55**

BASE DE CALCUL DES ACOMPTES DUS AU TITRE DE L'EXERCICE SUIVANT

57	TVA [(ligne 16 - (lignes 11 + 12 + 15 + 22))]	
----	---	--

VI - DEMANDE DE REMBOURSEMENT

Crédit remboursable dégagé à la clôture de l'année ou de l'exercice (ligne 29) si celui-ci est ≥ 150 €	a	
Excédent de versement dégagé (ligne 34)	b	
Maximum remboursable (a + b)	c	
Remboursement demandé	d	
Crédit reportable (c - d) ou (c - d + ligne 29 si le crédit dégagé ligne 29 est < 150 €)	e	

LE SOUSSIGNÉ (NOM, PRÉNOM, QUALITÉ) :

DEMANDE LE REMBOURSEMENT DE LA SOMME DE (EN CHIFFRES)

- À CRÉDITER AU COMPTE DÉSIGNÉ COCHER
- À IMPUTER SUR UNE ÉCHÉANCE FUTURE (joindre l'imprimé n°3516). SELON LE CHOIX

À, LE
SIGNATURE :

CADRE RÉSERVÉ A L'ADMINISTRATION

L'INSPECTEUR (1) LE CONTRÔLEUR (1) DES FINANCES PUBLIQUES SOUSSIGNÉ ÉMET UN AVIS } FAVORABLE } (1) AU REMBOURSEMENT
DÉFAVORABLE } DE LA SOMME

DE
OBSERVATIONS (2) :

CODE REJET/ADM PARTIELLE <input type="text"/>
TYPE DE REJET <input type="text"/> TYPE DE CONTROLE <input type="text"/>
N° ALPAGE <input type="text"/>

À, LE
SIGNATURE ET CACHET D'AUTHENTICITÉ :

LE DIRECTEUR SOUSSIGNÉ AUTORISE LE REMBOURSEMENT

DE LA SOMME DE
AU PROFIT DE

LA PRÉSENTATION D'UNE CAUTION } A ÉTÉ EXIGÉE (1).
N'A PAS ÉTÉ EXIGÉE (1).

À, LE
SIGNATURE ET CACHET D'AUTHENTICITÉ :

Décisions prises par délégation			
Nature op.	Numéro op.	Date	Nom - signature

LE COMPTABLE SOUSSIGNÉ CERTIFIE QUE L'ENTREPRISE DEMANDERESSE :

- NE FIGURE À AUCUN TITRE COMME RELIQUAIRE DANS LES ÉCRITURES DU SERVICE DES IMPÔTS DES ENTREPRISES ;
- (1) - EST REDEVABLE DE LA SOMME DE
- AU TITRE DE

OBSERVATIONS (3)

N° D'ENREGISTREMENT MEDOC

À, LE
SIGNATURE ET CACHET D'AUTHENTICITÉ :

(1) Rayer la mention qui ne convient pas.
(2) Indiquer, notamment, les raisons pour lesquelles il paraît opportun d'exiger une caution. Préciser, le cas échéant, les motifs de rejet total ou partiel du remboursement demandé.
(3) Indiquer, notamment, les raisons pour lesquelles il paraît opportun d'exiger une caution. Préciser, le cas échéant, qu'un avis de compensation n° 3382 est établi.

Depuis le 1^{er} octobre 2013, doivent recourir aux téléprocédures :
- toutes les entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés ;
- les entreprises non soumises à l'impôt sur les sociétés ayant un chiffre d'affaires HT supérieur à 80 000 €.
À compter du 1^{er} octobre 2014, vous aurez également l'obligation de télédéclarer et télépayer la TVA par transfert de fichier ou Internet. Les demandes de remboursement de crédit de TVA devront également être télétransmises. La somme due sera prélevée automatiquement au plus tôt à la date d'échéance.
Contactez votre service ou votre correspondant « téléprocédures » (coordonnées sur : www.impots.gouv.fr).